

Démarche

A l'école, on apprend...

Par des enseignements formels, avec les enseignants sur le **temps scolaire**.

On apprend les matières fondamentales (français, mathématiques), on part à la découverte du monde, on s'initie à une langue étrangère, on s'exerce à des pratiques artistiques, à une activité sportive, on apprend à être citoyen, responsable, autonome.

Par des projets ludiques, des débats, des échanges... avec ses camarades et les équipes d'animation municipales sur les **temps périscolaires et extrascolaires**.

On apprend les règles (du jeu, du « vivre-ensemble »...), on construit de nouvelles relations, on joue, on s'épanouit, on évolue dans le respect des autres, de leurs différences...

Un socle commun de compétences

Dans une perspective d'égalité entre tous les enfants, l'Education Nationale a élaboré un « **socle commun de connaissances et de compétences** », présentant ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de sa scolarité obligatoire.

Ce socle commun se développe autour de **7 compétences** :

- la maîtrise de la langue française
- la pratique d'une langue vivante étrangère
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- la culture humaniste
- les compétences sociales et civiques
- l'autonomie et l'initiative

L'offre municipale périscolaire - sur les écoles, mais également sur les **Structures d'Animation Educative Périscolaires** (S.A.E.P.) ou encore via le **Conseil Municipal Enfant** (C.M.E.) - s'inscrit également dans ce socle commun, en proposant aux enfants des projets riches, dans le respect de leurs rythmes, de leurs attentes et de leurs envies.

Des outils pour une coéducation Ville – Education Nationale efficiente

En 2012, la Ville de Libourne et l'Education Nationale ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un **partenariat éducatif** autour d'un intérêt commun : celui de l'enfant.

Ce partenariat se base sur des principes de responsabilité partagée et de cohérence, assortis d'un renforcement de la qualification de l'ensemble des acteurs éducatifs et d'une réflexion sur la parentalité, sans négliger une évaluation systématique des actions engagées.

Par ailleurs, la **Réforme des Rythmes Scolaires** prévoit la rédaction d'un **Projet Educatif Territorial** (PEDT) par les communes. Ce document, aujourd'hui en cours de conception, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de **proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école**, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

En bref...

L'école est pour l'enfant un lieu d'éducation, de construction, d'enrichissement... dans le respect de lui-même et des autres, enfants comme adultes ; elle accompagne la mission éducative des familles.

L'offre proposée par la Ville de Libourne sur les temps périscolaires, mais aussi sur les temps extrascolaires, vient contribuer au développement de l'enfant. Elle s'inscrit dans les compétences du socle commun de l'Education Nationale, tout en apportant aux enfants des moments de convivialité, de détente, et un rythme adapté à leurs besoins.

Découvrez sur ce site les projets éducatifs de la Ville, auxquels pourront se rajouter par la suite ceux réalisés par les enseignants sur le temps scolaire, ou par les parents dans le cadre de l'école...